



SNCD - INFO



BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2015 /13 – 16 JUIN 2015

CAPC

SOMMAIRE	Compte rendu des CAPC n° 2 et 3 et 4 du 10 juin 2015 consacrées aux tableaux d'avancement aux grades d'IP1 et IP2	4 PAGES
-----------------	--	----------------

L'ESSENTIEL DU BI

- ⇒ **Seulement 4 postes offerts en enquête pour ces emplois d'IP au TA d'IP1. Inquiétude sur le ratio pro-pro.**
- ⇒ **42 candidats**
- ⇒ **Tous les postes ont été pourvus au TA d'IP1 (dont 3 IR1)**

Le 10 juin 2015, se sont déroulées les CAPC n° 2, 3 et 4 relatives au tableau d'avancement aux grades d'inspecteur principal de 1ère classe et d'inspecteur principal de 2ème classe.

La CAPC était présidée par M. Jean-Noël BLANC, sous-directeur A, assisté de M. Alexis LOPES, administrateur et chef du bureau A2.

L'USD-FO était représentée par Catherine MENGELLE et Philippe BOMPARD pour les IP1, François ALBINI et Jean-Philippe SANCEY pour les IR1, Françoise PETIT et Pascal TSCHAEN pour les IR2, Marie-Christine BRUN pour les IR3, Nicolas TREMOLLET et Maria MARTIN-CANO pour les inspecteurs. Romain NOEL (IP2), Philippe MATHIEU (IR2) et Véronique STACKLER (IR2) étaient présents en tant qu'experts.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

UN TRÈS FAIBLE NOMBRE DE POSTES PROPOSÉS

Seulement 4 postes proposés :

- Adjoint au chef de pôle fonctionnement auprès de la DNSCE ;
- Adjoint au chef divisionnaire à Valenciennes ;
- Chargé d'audit auprès du DI à Marseille ;
- Adjoint au chef du bureau B/2 - DG.

Ces postes étaient proposés aux IR1, IR2, IR3 pour le TA IP1.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Vos représentants ont constaté en préambule de cette CAPC un faible nombre de postes proposés : 4, au lieu de 10 le 3 juin 2014. Le sous-directeur a été interpellé sur ce constat. Nous avons exprimé notre satisfaction en 2014 au vu de la saturation des ratios pro-pro, mais nous avons exprimé notre étonnement et inquiétude pour l'avenir au vu des rares postes proposés en juin 2015. Vos représentants USD-FO ont demandé à ce que tout soit mis en œuvre afin d'atteindre avant la fin d'année 2015 le ratio pro pro.

Précisions qu'à ce stade le nombre de postes d'IP1 en promotion pour l'année 2015, n'est pas encore connu, car le ministère n'a pas encore rendu son arbitrage. Il était de 22 en 2014.

Nous n'avons eu en retour de la part de Jean-Noël BLANC qu'une réponse de temporisation, sans aucun engagement, avec une simple indication que le sujet serait examiné.

Cette constatation est inquiétante et nous ne manquerons pas d'intervenir et insister afin que cette année encore, le ratio pro/pro soit atteint.

ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES PROMUS

Pour le tableau d'avancement IP1, les candidatures ont été examinées dans l'ordre suivant : IR1, IR2, IR3 . Aucun poste n'a été proposé en IP2. L'ouverture du TA d'IP1 aux IR1 existe depuis juin 2014.

42 candidatures ont été examinées au cours de cette CAPC (11 IR1, 24 IR2 et 7 IR3). Après débats, 3 IR1 et 1 IR2 qui ont été promus

Le poste d'adjoint au chef de pôle fonctionnement auprès de la DNSCE a été attribué à un IR1, déjà affecté au sein du pôle fonctionnement. D'autres candidats étaient en lice.

Le poste d'adjoint au chef divisionnaire à Valenciennes a été attribué à un IR1.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Le poste de chargé d'audit auprès du DI à Marseille a été attribué à un IR1.

Le poste d'adjoint au chef du bureau B/2 -DG a été attribué à un IR2, alors que d'autres candidats IR1 et IR2 étaient également en lice.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

L'analyse des candidatures et des choix proposés par l'administration a fait l'objet d'un débat constructif, au vu d'une part du faible nombre de postes, et d'autre part des choix équitables et adaptés aux fonctions.

Pour le poste d'adjoint au bureau B/2, sans remettre en cause les qualités de l'agent choisi par l'administration, nous avons toutefois interrogé les représentants de la direction générale sur les critères de choix des candidats, et demandé si des entretiens individuels avaient été proposés au candidat. Le chef du bureau A/2, Alexis LOPES, nous a répondu que ce choix était soumis à l'agrément de l'administration, mais que des entretiens n'avaient pas été proposés aux candidats. Nous avons regretté que cette procédure ait été oubliée, et avons demandé qu'elle soit rappelée. Le chef du bureau A/2 en a convenu et indiqué qu'il effectuerait un rappel aux chefs de bureaux .

INFORMATION DES CAPC N°2

S'agissant des informations qui peuvent être diffusées :

Détachement auprès de la DGDDI d'un ingénieur principal des systèmes d'information et de communication (SIC) du ministère de l'intérieur : Monsieur Jean-Marc RIVIERRE. Il est accueilli au sein de la DGDDI au grade d'IP1 au 1^{er} échelon.

Situations d'IP2 :

- Julien COUDRAY, affecté auprès du sous-directeur D en qualité de chef du projet API-PNR ;
- Raphaël GREFF : M.A.D de la direction des affaires criminelles et des grâces du ministère de la justice ;

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'IP2

S'agissant des inspecteurs candidats au TA d'IP2, aucune des 7 candidatures des inspecteurs réunissant les conditions statutaires n'a été présentée par l'Administration, les postes ayant été attribués en IP1 lors des CAPC précédentes à des IR1 ou des IR2.

Les conditions drastiques de candidatures assèchent considérablement le vivier d'inspecteurs promouvables :

La promotion par tableau d'avancement au TA d'IP2 est ouverte aux inspecteurs à partir du 11ème échelon en justifiant 20 ans et 6 mois de services effectifs en catégorie A (en tenant comptes des règles habituelles de reconstitution de carrière pour les agents promus en interne)

Or, un nombre important des inspecteurs est devenu IR3 avant d'arriver au 11ème échelon.

Ces collègues peuvent donc postuler, mais dans le cadre du TA d'IP1.

COMMENTAIRES DE L'USD-FO

Afin que le TA d'IP2 retrouve tout son sens, l'USD-FO propose que les conditions statutaires à remplir soient abaissées au 8ème échelon au grade d'inspecteur, à l'instar de ce qui est pratiqué à la DGFIP, autre administration de notre Ministère.

Ceci permettrait à des « jeunes » inspecteurs de postuler et à l'administration de trouver parmi ceux-ci des candidats de valeur à promouvoir au grade d'IP2.

Enfin, s'agissant des reconstitutions de carrières pour les agents ayant accédé au grade d'inspecteur par concours internes, liste d'aptitude ou examen professionnel, l'administration a reconnu certaines erreurs dans la manière dont était appliqué le décret en douane, ce qui entraînait une rupture d'égalité de traitement entre les agents.

Un point d'information plus exhaustif sera réalisé sur ce sujet lors de la CAPC du 2 juillet consacrée au TA d'IR3.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Mél : sncd.siege@douane.finances.gouv.fr